

Épreuve obligatoire d'histoire et géographie anticipée en série S

Sujets d'essai

Introduction

Texte de référence : note de service n° 2010-267 du 23-12-2010, définissant cette nouvelle épreuve, publiée dans le BO n°5 du 3 février 2011.

Deux sujets d'essai avec une variante sont proposés pour illustrer différentes configurations des exercices prévus par le texte définissant l'épreuve :

Sujet d'essai n° 1 :

- première partie - composition au choix entre 2 sujets de géographie ;
- seconde partie - analyse de deux documents en histoire et de deux documents en géographie.

Sujet d'essai n° 2 :

- première partie - composition au choix entre deux sujets d'histoire ;
- seconde partie - analyse d'un document en histoire et réalisation d'un croquis en géographie.

Sujet d'essai n° 2 bis : variante du sujet n° 2

La réalisation d'un croquis de géographie est remplacée par celle d'un schéma.

Les sujets portent sur les programmes de première.

Toutes les parties des programmes de première, en histoire comme en géographie, peuvent donner lieu à un sujet d'examen

Épreuve anticipée d'histoire-géographie au baccalauréat de la série S

Sujet d'essai 1

PREMIÈRE PARTIE

Composition de géographie

Le candidat traite l'un des deux sujets suivants :

Sujet 1 - La présence française dans le monde.

Sujet 2 - Un aménagement dans un territoire proche de votre lycée : à partir de l'étude de cas menée en classe, présentez cet aménagement, ses enjeux, ses acteurs, les débats qu'il a suscités, ainsi que ses effets sur le territoire.

DEUXIÈME PARTIE

Le candidat traite les deux exercices proposés (A et B).

Exercice A - Analyse de documents en histoire : la France et la question algérienne.

Montrez en quoi ces documents rendent compte de deux moments importants de la guerre d'Algérie et de l'évolution des positions du gouvernement français. Présentez leur apport et leurs limites pour comprendre le déroulement de ce conflit.

Document 1 : M. Pierre Mendès France, Président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, le 12 novembre 1954 devant l'Assemblée nationale.

« [...] Il y a quelques semaines à peine, je m'étais fait votre interprète, l'interprète de l'émotion ressentie par tous les Français devant la catastrophe qui, dans la région d'Orléansville, venait d'endeuiller l'Algérie (1). J'avais alors affirmé la solidarité de la nation entière avec les populations éprouvées. L'Algérie, hélas ! vient d'être frappée à nouveau, et cette fois la violence provient de la volonté criminelle de quelques hommes, mais elle n'est pas moins cruelle, inutile et aveugle. À nouveau la nation doit s'affirmer unie et solidaire devant le malheur, devant les forces de destruction. [...]

Vous pouvez être certains, en tout cas, qu'il n'y aura, de la part du Gouvernement, ni hésitation, ni atermoiement, ni demi-mesure dans les dispositions qu'il prendra pour assurer la sécurité et le respect de la loi. Il n'y aura aucun ménagement contre la sédition, aucun compromis avec elle, chacun ici et là-bas doit le savoir. On ne transige pas lorsqu'il s'agit de défendre la paix intérieure de la nation, l'unité, l'intégrité de la République. Les départements d'Algérie constituent une partie de la République française. Ils sont français depuis longtemps et d'une manière irrévocable. Leurs populations qui jouissent de la citoyenneté française et sont représentées au Parlement, ont d'ailleurs donné, dans la paix comme autrefois dans la guerre, sans distinction d'origine ou de religion, assez de preuves de leur attachement à la France pour que la France à son tour ne laisse pas mettre en cause cette unité. Entre elles et la métropole il n'y a pas de sécession concevable. Cela doit être clair une fois pour toutes et pour toujours aussi bien en Algérie et dans la métropole qu'à l'étranger. (Applaudissements à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.)

Jamais la France, aucun Gouvernement, aucun Parlement français, quelles qu'en soient d'ailleurs les tendances particulières, ne cédera sur ce principe fondamental. »

Pierre Mendès France. Œuvres complètes. Tome 3, Gouverner c'est choisir (1954-1955). Institut Pierre Mendès France, 1986, pp. 454-456.

(1) il s'agit d'un tremblement de terre.

Document 2 : « Une » du journal Le Figaro – 17 septembre 1959.



25 francs
Algerie : 30 francs

LE FIGARO

133^e ANNÉE
N° 4675

Le Gaulois

Quand sur de jolis... de la belle LINGERIE... vous voyez la marque **Chesterfield** n'hésitez pas ACHETER

EDITION DE 5 HEURES

JEUDI 17 SEPTEMBRE 1959

DIRECTEUR : Pierre BRISSON

260^e JOUR DE L'ANNÉE

DE GAULLE : « Les Algériens décideront de leur destin »

RÉFÉRENDUM : Quatre années au plus tard après le retour effectif de la paix

UNE DATE

Le général de Gaulle a voulu... (text truncated)

Trois solutions concevables :

- **SÉCESSION** : " Un tel aboutissement serait invraisemblable et désastreux "
- **FRANCISATION** : " Égalité totale des droits de Dunkerque à Tamanrasset "
- **GOVERNEMENT DES ALGÉRIENS** : " Par les Algériens, en union étroite avec la France " (Réforme intérieure de type fédéral)

WASHINGTON : Nicolas CHATELAIN

Khrouchtchev : " LE BAROMÈTRE EST AU BEAU "

Mais « K » entre en colère contre les journalistes qui tentent de l'embarrasser par des questions sur la déstalinisation et la Hongrie

QUARTIER DU CHAT CHASSE A L'HOMME ET FUSILLAI

2 morts 8 blessés

- Un Nord-Africain sur une femme s'assomme avec un fusil de chasse
- Poursuivi, il retourne son arme sur la foule, son garçonnet est l'un des cinq autres personnes blessées
- Deux agents grièvement atteints avant que le forcené soit abattu

PAGE 2 : l'enquête d'Albert MOUSSON

AUJOURD'HUI A NEW YORK

POLICIERS SUR LES DENTS POUR L'ARRIVÉE DU CHEF DU GOUVERNEMENT SOVIÉTIQUE

PAGES 12 ET 13 : la dépêche de notre envoyé spécial permanent et nos informations

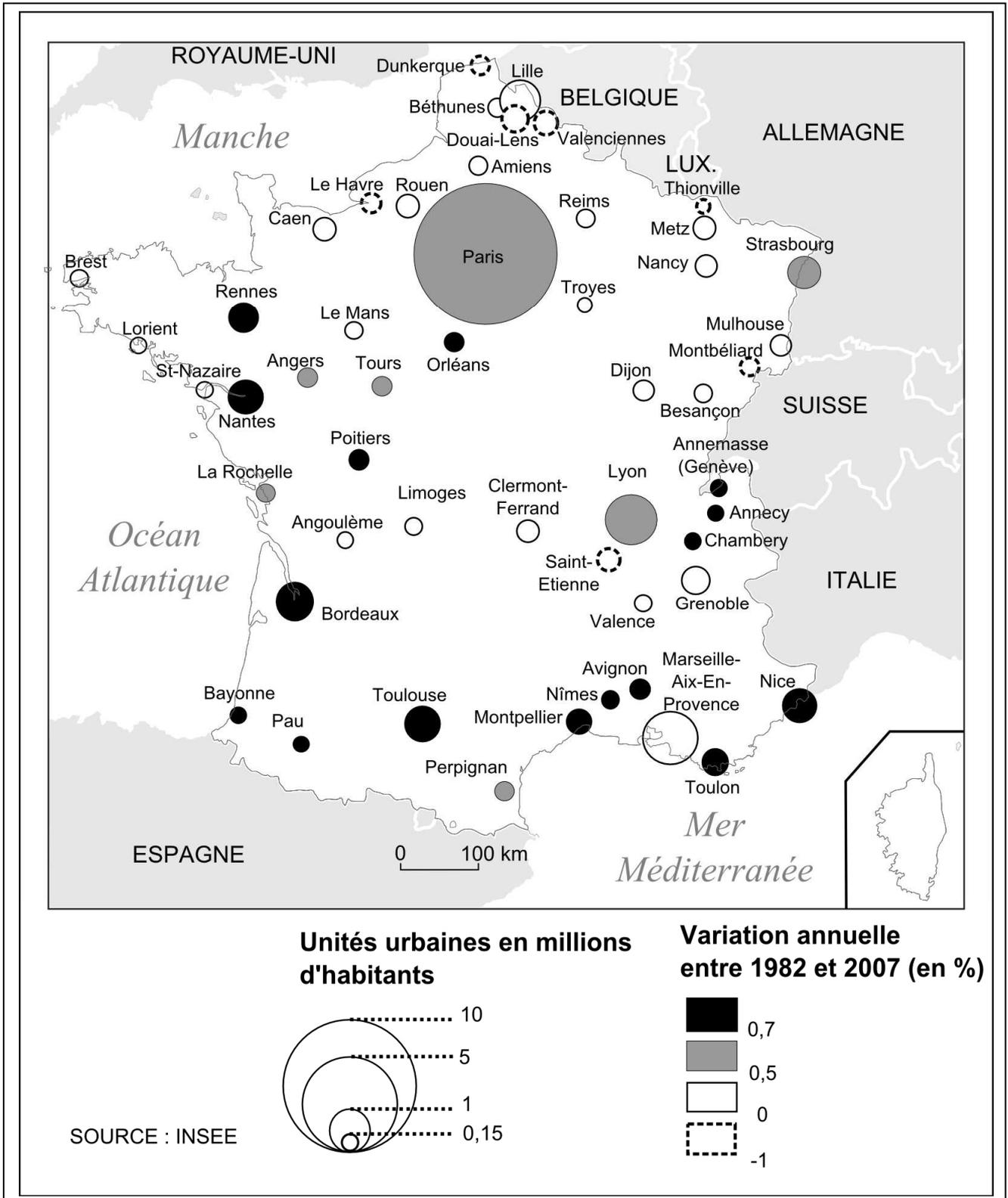


CHRONIQUE

Exercice B – Analyse de documents en géographie : les villes françaises.

Analysez les documents pour dégager les caractères de l'armature urbaine du territoire de la France métropolitaine et les évolutions en cours. Montrez l'apport et les limites du document 2 dans la compréhension de ces évolutions.

Document 1 : les principales villes françaises et leur évolution.



On l'a dit. On le fait.

Aménagements Urbains

Université

Économie

Le développement s'accélère.

« En 5 ans, la population a augmenté de 8,4 % atteignant aujourd'hui 145 000 habitants. C'est le signe du redémarrage de Nîmes. La ville accueille de nouvelles entreprises, des étudiants toujours plus nombreux et s'est lancée dans un ambitieux programme de travaux destinés à rendre notre cité bi-millénaire encore plus attractive. »

Jean-Paul Fournier
Maire de Nîmes

www.nîmes.fr

La Ville avec un accent
Nîmes

« En 5 ans la population a augmenté de 8,4 % atteignant aujourd'hui 145000 habitants. C'est le signe du redémarrage de Nîmes. La ville accueille de nouvelles entreprises, des étudiants toujours plus nombreux et s'est lancée dans un ambitieux programme de travaux destinés à rendre notre cité bi-millénaire encore plus attractive. »
Jean Paul Fournier
Maire de Nîmes

Épreuve anticipée d'histoire-géographie au baccalauréat de la série S

Sujet d'essai 2

PREMIÈRE PARTIE

Composition d'histoire

Le candidat traite l'un des deux sujets suivants

Sujet 1 - L'enracinement de la culture républicaine en France dans les années 1880-1890.

Sujet 2 - Le monde britannique : une « économie-monde » (1850-1914) ?

DEUXIÈME PARTIE

Le candidat traite les deux exercices proposés (A et B).

Exercice A - Réalisation d'un croquis de géographie : les inégalités socio-spatiales au sein de l'Union européenne.

Ce sujet comporte deux annexes (fond de carte et légende) à rendre avec la copie

Exercice B - Analyse de document en histoire : genèse d'un régime totalitaire.

Après avoir situé le document dans son contexte, montrez en quoi le programme du NSDAP pose les premières bases du régime totalitaire nazi.

Document : extraits du programme en 25 points du parti nazi, NSDAP (*)

1. Nous demandons la constitution d'une Grande Allemagne, réunissant tous les Allemands sur la base du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.
 2. Nous demandons l'égalité des droits du peuple allemand au regard des autres nations, l'abrogation des traités de Versailles et de Saint-Germain.
 3. Nous demandons de la terre et des colonies pour nourrir notre peuple et résorber notre surpopulation.
 4. Seuls les citoyens bénéficient des droits civiques. Pour être citoyen il faut être de sang allemand, la confession importe peu. Aucun Juif ne peut donc être citoyen [...].
 6. Le droit de fixer la direction et les lois de l'Etat est réservé aux seuls citoyens. Nous demandons donc que toute fonction publique, quelle qu'en soit la nature, ne puisse être tenue par les non-citoyens. Nous combattons la pratique parlementaire, génératrice de corruption et d'attribution des postes par relation de parti sans se soucier du caractère et des capacités. [...]
 11. Nous demandons la suppression du revenu des oisifs et de ceux qui ont la vie facile, la suppression de l'esclavage de l'intérêt. [...]
 13. Nous demandons la nationalisation de toutes les entreprises appartenant aujourd'hui à des trusts. [...]
 15. Nous demandons une augmentation substantielle des pensions des retraités.
 16. Nous demandons la création et la protection d'une classe moyenne saine, la remise immédiate des grands magasins à l'administration communale et leur location à bas prix aux petits commerçants. [...]
 17. Nous demandons une réforme agraire adaptée à nos besoins nationaux, la promulgation d'une loi permettant l'expropriation, sans indemnité, de terrains à des fins d'utilité publique, la suppression de l'imposition sur les terrains et l'arrêt de toute spéculation foncière. [...]
 20. L'extension de notre infrastructure scolaire doit permettre à tous les Allemands bien doués et travailleurs l'accès à une éducation supérieure, et par là à des postes de direction. [...] L'esprit national doit être inculqué à l'école dès l'âge de raison (cours d'instruction civique). Nous demandons que l'Etat couvre les frais de l'instruction supérieure des enfants particulièrement doués de parents pauvres, quelle que soit la classe sociale ou la profession de ceux-ci. [...]
 23. Pour permettre la création d'une presse allemande, nous demandons que :
 - a) tous les directeurs et collaborateurs de journaux paraissant en langue allemande soient des citoyens allemands.
 - b) la diffusion des journaux non allemands soit soumise à une autorisation expresse. Ces journaux ne peuvent être imprimés en langue allemande. [...]
- Les journaux qui vont à l'encontre de l'intérêt public doivent être interdits. [...]
25. Pour mener tout cela à bien, nous demandons la création d'un pouvoir central puissant. [...]

Les dirigeants du parti promettent de tout mettre en œuvre pour la réalisation des points ci-dessus énumérés, en sacrifiant leur propre vie si besoin est.

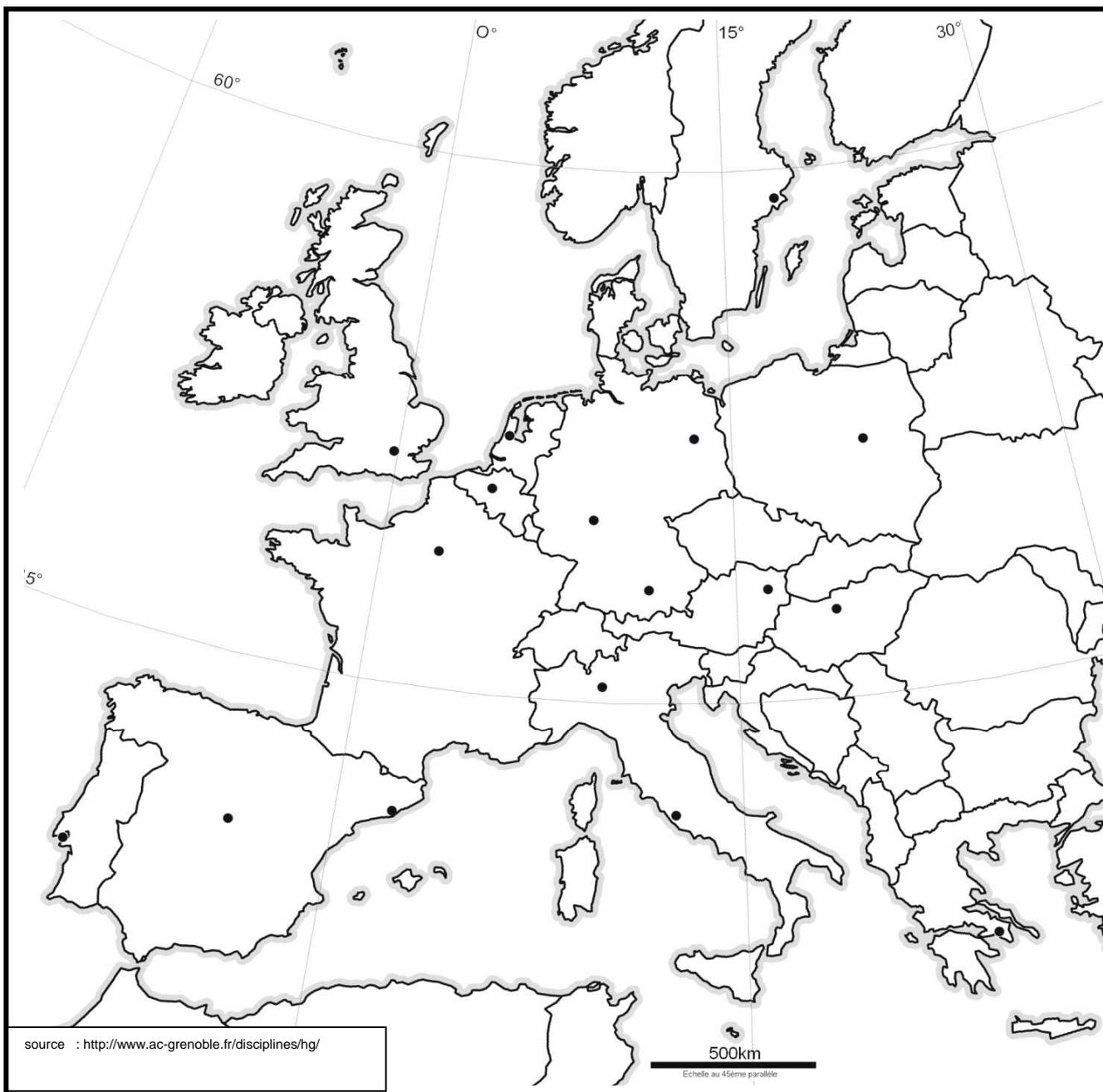
Munich, le 24 février 1920.

Cité par Hofer, *Le national-socialisme par les textes*, Stuttgart, 1959.

(*) **NSDAP** : National-Sozialistische Deutsche Arbeiter-Partei (traduction : parti national-socialiste allemand des travailleurs).

Annexe à rendre avec la copie : fond de carte destiné à la réalisation du croquis

Titre :



Annexe à rendre avec la copie : légende du croquis

Légende :

Épreuve anticipée d'histoire-géographie au baccalauréat de la série S

Sujet d'essai 2 bis

PREMIÈRE PARTIE

Composition d'histoire

Le candidat traite l'un des deux sujets suivants

Sujet 1 - L'enracinement de la culture républicaine en France dans les années 1880-1890.

Sujet 2 - Le monde britannique : une « économie-monde » (1850-1914) ?

DEUXIÈME PARTIE

Le candidat traite les deux exercices proposés (A et B).

Exercice A - Réalisation d'un schéma de géographie : l'organisation territoriale de la région où est situé votre lycée.

Ce sujet comporte deux annexes à rendre avec la copie

Exercice B - Analyse de document en histoire : genèse d'un régime totalitaire.

Après avoir situé le document dans son contexte, montrez en quoi le programme du NSDAP pose les premières bases du régime totalitaire nazi.

Document : extraits du programme en 25 points du parti nazi, NSDAP (*)

1. Nous demandons la constitution d'une Grande Allemagne, réunissant tous les Allemands sur la base du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.
2. Nous demandons l'égalité des droits du peuple allemand au regard des autres nations, l'abrogation des traités de Versailles et de Saint-Germain.
3. Nous demandons de la terre et des colonies pour nourrir notre peuple et résorber notre surpopulation.
4. Seuls les citoyens bénéficient des droits civiques. Pour être citoyen il faut être de sang allemand, la confession importe peu. Aucun Juif ne peut donc être citoyen [...].
6. Le droit de fixer la direction et les lois de l'Etat est réservé aux seuls citoyens. Nous demandons donc que toute fonction publique, quelle qu'en soit la nature, ne puisse être tenue par les non-citoyens. Nous combattons la pratique parlementaire, génératrice de corruption et d'attribution des postes par relation de parti sans se soucier du caractère et des capacités. [...]
11. Nous demandons la suppression du revenu des oisifs et de ceux qui ont la vie facile, la suppression de l'esclavage de l'intérêt. [...]
13. Nous demandons la nationalisation de toutes les entreprises appartenant aujourd'hui à des trusts. [...]
15. Nous demandons une augmentation substantielle des pensions des retraités.
16. Nous demandons la création et la protection d'une classe moyenne saine, la remise immédiate des grands magasins à l'administration communale et leur location à bas prix aux petits commerçants. [...]
17. Nous demandons une réforme agraire adaptée à nos besoins nationaux, la promulgation d'une loi permettant l'expropriation, sans indemnité, de terrains à des fins d'utilité publique, la suppression de l'imposition sur les terrains et l'arrêt de toute spéculation foncière. [...]
20. L'extension de notre infrastructure scolaire doit permettre à tous les Allemands bien doués et travailleurs l'accès à une éducation supérieure, et par là à des postes de direction. [...] L'esprit national doit être inculqué à l'école dès l'âge de raison (cours d'instruction civique). Nous demandons que l'Etat couvre les frais de l'instruction supérieure des enfants particulièrement doués de parents pauvres, quelle que soit la classe sociale ou la profession de ceux-ci. [...]
23. Pour permettre la création d'une presse allemande, nous demandons que :
 - a) tous les directeurs et collaborateurs de journaux paraissant en langue allemande soient des citoyens allemands.
 - b) la diffusion des journaux non allemands soit soumise à une autorisation expresse. Ces journaux ne peuvent être imprimés en langue allemande. [...]Les journaux qui vont à l'encontre de l'intérêt public doivent être interdits. [...]
25. Pour mener tout cela à bien, nous demandons la création d'un pouvoir central puissant. [...]

Les dirigeants du parti promettent de tout mettre en œuvre pour la réalisation des points ci-dessus énumérés, en sacrifiant leur propre vie si besoin est.

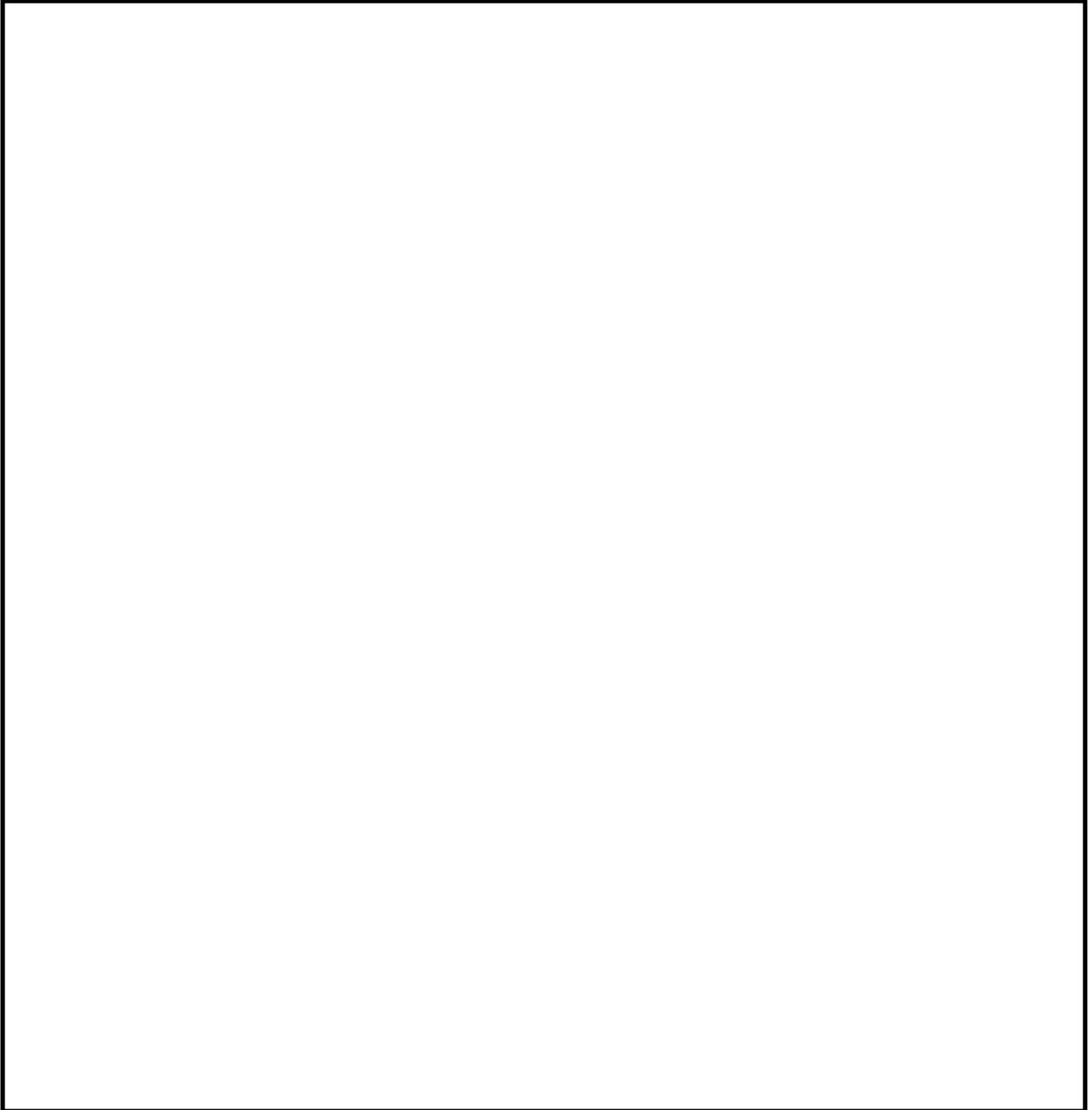
Munich, le 24 février 1920.

Cité par Hofer, *Le national-socialisme par les textes*, Stuttgart, 1959.

(*) **NSDAP** : National-Sozialistische Deutsche Arbeiter-Partei (traduction : parti national-socialiste allemand des travailleurs).

Annexe à rendre avec la copie : schéma de géographie

Titre :



Annexe à rendre avec la copie : légende du schéma

Légende :